

le 26/03/2022

M Lyautey Claude

Objet : projet Naturalgie, mes observations.

Monsieur le Préfet

Je me permets de vous soumettre quelques remarques, je suis retraité d'activités agricoles.

Ce projet consiste à méthaniser 1277 ha de CIVEs à 9 exploitations, soit plus de 130 ha chacun. Et 1612 tonnes de glycérine. Produire et injecter en biogaz un maximum de 6000 tonnes équivalent pétrole par an.

**Je ne suis pas favorable à la méthanisation telle celle présentée dans ce projet.** Ces 9 exploitations vont donc cultiver sur 1277 ha des déchets, quelle promotion ? et la glycérine, cet autre déchet, d'où vient-il ?

C'était il y a quelques années, dans les suites du Grenelle de l'environnement, le pari du développement d'une méthanisation à la française, à la ferme, valorisant des déchets organiques. Ne pas faire ce que l'Allemagne mettait en place, pas de gigantisme, pas de surface agricole dédiée. D'ailleurs, en Allemagne, le vent a tourné sur ce sujet.

**Ce projet marque une dérive et nuit au développement d'une méthanisation vertueuse. Cette dérive me fait qualifier cette méthanisation géante de scandaleuse.**

La profession agricole réclame et à juste titre de préserver, de sanctuariser les terres agricoles. Compte tenu des emprises des sites déportés et du site principal, le projet Naturalgie consomme **définitivement** 20 ha de surface agricole, ce projet est créé en zone agricole et non en zone industrielle. C'est légal, mais de fait, c'est la création d'un site industriel en plein champ.

Les parcelles proposées par les différents partenaires, des champs à 20 km, à 60 km. Et la création par GRDF d'une canalisation de 25 km pour le gaz. Enormes ces distances, une aberration énergétique.

Cultiver des CIVEs, c'est s'engager à produire des déchets. La récolte brute est ensilée, transportée sur site, bâchée, puis déchiquetée, liquéfiée... Il s'agit d'une méthanisation en « infiniment mélangé, voie liquide », ce qui veut dire une obligation préalable de transformer la récolte fibreuse et compacte en soupe par broyage et ajout de liquide. Gazoil, électricité, combien ?

Le digesteur d'environ 7000 m<sup>3</sup>, chauffé à 40° en continu, une consommation d'énergie normale liée au process.

Les digestats sont ensuite transportés vers les sites intermédiaires de stockage (à 20 km), pompés, repompés, déchargés, rechargés puis épandus sur les parcelles, du digestat liquide, lourd, une masse

à épandre plus lourde que la masse récoltée. Des camions, des tracteurs... Chaque parcelle est semée deux fois par an, et le plus rapidement possible, ce qui suppose de très puissants attelages. Du gasoil, du gasoil...

Que d'énergie nécessaire, que d'outils mobilisés, que d'outils nouveaux, énergivores qui s'usent, qui cassent, qui sont remplacés...**Pourquoi l'étude de ce projet à vocation énergétique, à vocation lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ne comporte en prévisionnel, ni bilan carbone, ni bilan énergétique, ni évaluation des émissions de GES ?**

La récolte de la CIVEs se décide à l'optimum du pouvoir méthanogène (quantité et qualité), ensuite quelles seront les conditions d'implantation du soja ou du maïs qui suivra ? Semis tardifs, semis en terre sèche et levées difficiles, différées, sécheresse d'été, récoltes aléatoires ou compromises.

Généraliser deux cultures à récolter par an sur de grandes, de très grandes surfaces, dans notre région, est une pratique vouée à bien des déconvenues.

Le réchauffement climatique nous promet des phénomènes météorologiques encore plus vifs pour le futur (sécheresses, inondations, tempêtes...).

Ce que je veux faire remarquer, c'est que, dans ce projet, la culture la mieux maîtrisée devient la CIVEs, que cette culture « intermédiaire » devient, en fait, principale, que la culture « principale » au sens de la PAC, est « mise à risque », in fine, cette culture primée a de grande chance de finir dans le méthaniseur (immature, souvent...). Quid des aides de la PAC ? Qui contrôle ? Que se passe-t-il si la culture « principale » nourrit aussi le méthaniseur ? Une porte ouverte à la fraude, à moins que ce ne soit tacitement autorisé, prévu ?

Et 1 612 tonnes de glycérine, 4.4 t / jour ! L'origine du produit n'est pas révélée, mais probablement un sous-produit de l'industrie des biocarburants, biodiesels.

Produit à fort pouvoir méthanogène, qui contribue à la rentabilité du projet, 10 -15 - 20 % ? Et si cette industrie cessait d'exister ?

En pleine crise énergétique, avec la guerre en Ukraine, les pénuries de gaz, de pétrole, d'engrais, et le péril alimentaire mondial et l'urgence climatique réaffirmée par le GIEC, ne faut-il pas prioriser une agriculture simplement nourricière, autonome et sobre ?

Un autre diagnostic serait utile au débat, celui des subventions allouées : le tarif subventionné du rachat du gaz + l'aide à l'investissement canalisation enterrée sur 25 km financé à 60% par GRDF + les aides diverses aux investissements + les aides PAC.... La transparence, c'est la démocratie.

Trop de « bilans carbone » incomplets, ou mensongers, faussés ont politiquement autorisé la mise en place de fausses solutions, par exemple, les agro carburants. Des lobbyings puissants, mais la situation évolue, la réalité s'impose. La cour des comptes a rédigé récemment un rapport accablant à ce sujet (toutes les associations environnementales le dénoncent depuis longtemps), et c'était avant la crise ukrainienne.

La guerre ne durera pas toujours, restons optimistes, mais la réalité énergétique et alimentaire s'impose. Ne faut-il pas recentrer le métier de l'agriculteur à sa mission première, producteur de nourriture ? Sachant que ce faisant, une masse de sous-produits est générée (pailles, menus

pailles, fumiers,...), des valeurs énergétiques, utilisables en méthanisation, en compostage, en enfouissement direct, ou la combustion simple étant la fertilisation finale la plus faible.

La population locale craint une agitation routière, des bruits, des odeurs, du danger supplémentaire, des transports, des gros camions, des gros tracteurs, des chemins défoncés, des pollutions, une perte de valeur de leur environnement. C'est légitime et compréhensible.

Les plans d'épandage publiés font apparaître une grande la complexité agronomique : des parcelles humides, partiellement épandables, des sols superficiels, en pente, éloignées, très éloignées, à proximité des habitations. Comment une entreprise tiers spécialisée dans l'épandage, citée comme professionnelle mais non nommée, va pouvoir exécuter ce gigantesque épandage en respectant le cahier des charges, année après année ? Il y aura immanquablement des simplifications, un désir d'économiser du temps et des coûts...

J'ai relevé ces propos dans l'étude : *copié/collé*

*L'installation de méthanisation de Grandvèlle-et-le-Perrenot a de multiples particularités qui font d'elle un projet très avantageux, tant d'un point de vue environnemental qu'économique. Elle permet de :*

*- Agir contre le réchauffement climatique en produisant du biométhane à la place du gaz naturel issu de gisements fossiles, dont l'extraction, le traitement et le transport impliquent d'importantes émissions de GES. (1)*

*- Eviter des émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées au transport par camion du biométhane : ce dernier est injecté directement sur le réseau gaz. (2)*

*- Bénéficier des retombées économiques liées à la vente d'énergie.(3)*

*- Limiter les problèmes d'odeurs et d'acceptation de la part des riverains, en utilisant des intrants d'origine agricole à 100%. (4)*

*- Valoriser des CIVEs, qui ne nécessitent pas l'utilisation de parcelles agricoles dédiées et qui n'entrent donc pas en concurrence avec les cultures alimentaires. De plus, les CIVEs jouent un rôle de couvert végétal, limitant ainsi l'érosion et le lessivage des sols. Elles ont également un rôle indirect sur le réchauffement climatique, en faisant augmenter l'albédo des sols. (5)*

*- Limiter l'utilisation de fumiers, lisiers ou d'engrais chimiques sur les cultures concernées par le plan d'épandage en utilisant les digestats issus de la méthanisation de matière d'origine agricole à 100%. Dans un contexte de zones vulnérables aux nitrates, comme à Grandvèlle-et-le-Perrenot, l'utilisation de ces digestats permet d'améliorer la qualité agronomique des sols et de réduire le taux d'azote.(6)*

Je vous fais part de mes commentaires.

- (1) Comment affirmer ces dires sans analyse de cycle de vie, bilan carbone, bilan énergétique, bilan émission de GES...
- (2) Parler d'une économie de transport de gaz alors que c'est le transport de tonnes et de tonnes de récolte, de digestats qui est l'hérésie de ce projet

- (3) Quelles retombées économiques : à long terme, l'emploi, emplois qualifiés, ou main d'œuvre temporaire, saisonnière, des retombées fiscales pour les communes, ou plutôt la charge nouvelle de la dégradation du réseau routier départemental et vicinal ? Il est vrai qu'un pactole de subventions est mobilisé. Pendant la construction, les centrales à béton locales, les carrières vont tourner à charge quelques mois.
- (4) Certes, la méthanisation génère peu d'odeurs, mais quid du stockage de produits fermentés avant incorporation, c'est impossible sans odeurs.
- (5) Ce type de culture, CIVEs, est concurrent de la culture principale avec laquelle elle est associée. Et que sera l'évolution de l'état des sols après 10 ans et plus de 2 cultures par an. L'avis d'agronomes, de pédologues serait bien utile.
- (6) Attention, on mélange tout. Si Grandvelle est en zone vulnérable, c'est dans un contexte global, les teneurs en azote dans les eaux naturelles ont augmenté pour des raisons multiples liées à l'activité agricole essentiellement. Fumiers, lisiers, engrais, peu importe, il faut mieux faire. Le digestat de méthanisation n'est en rien une solution, mais simplement une nouvelle pratique à risque.

Je suis partisan d'une méthanisation vertueuse. Ce projet comme tant d'autres, de taille industrielle, est monstrueux, scandaleux.

Le public doit y voir clair : bilans énergétiques, d'émissions de GES, analyse du cycle de vie, publicité des subventions, en prévisionnel et en réalisé, modalités de contrôles...

A mon avis, vous devriez refuser ce type de méga projet.

Avec mes sincères salutations.

Claude Lyautey